



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION LE STATIONNEMENT N° 246-2022

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 28/10/2022 par Monsieur CARRARA – société CHRISTOPHE BINARD – 20 bis rue Henri IV – 28190 St Georges-sur-Eure.

Considérant qu'en raison du déroulement de travaux au niveau du N° 9 Rue des Pêcheurs il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le 07/11/2022 ou le 08/11/2022 en fonction de la météo, la rue des Pêcheurs sera bloquée à la circulation au niveau du n°9 pour permettre le bon déroulement des travaux de coulage d'une dalle en béton. Les travaux sont prévus entre 07h00 et 11h00.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise CHRISTOPHE BINARD

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise CHRISTOPHE BINARD sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 31/10/2022

Le Maire,
Jacky GAULLIER



Affiché électroniquement et publié en ligne le 31/10/2022